



DECISION N° 2022-1206

**Procédure adaptée relative au réaménagement du
centre de loisirs primaire Jean Jaurés**

Direction Commande Publique et Achats
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire.

Considérant qu'au terme de la consultation organisée selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, il convient de conclure un marché relatif au réaménagement du centre de loisirs primaire Jean Jaurés.

Le marché comprend 5 lots estimés comme suit :

Lot n°1 : Electricité - estimation de 20 000,00 € HT,

Lot n°2 : Chauffage/VMC – estimation de 15 000,00 HT,

Lot n°3 : Menuiseries en aluminium – estimation de 33 000,00 € HT.

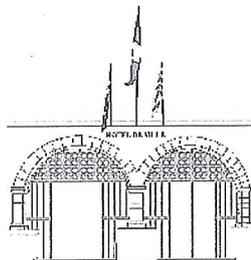
Lot n°4 : Peinture – estimation de 12 500,00 € HT.

Lot n°5 : Revêtement de sol souple – estimation de 13 500,00 € HT.

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 109 jours ouvrés.

L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Le délai maximum d'exécution propre à chaque lot est de :



Lot(s)	Délais maximum par lot
01	25 jours ouvrés
02	30 jours ouvrés
03	18 jours ouvrés
04	30 jours ouvrés
05	6 jours ouvrés

Le 08 septembre 2022, l'avis d'appel public à la concurrence a été transmis et publié au BOAMP et sur le site internet de la Ville de Perpignan, fixant la date de remise des offres au 14 octobre 2022 avant 12 h 00 dernier délai.

Quinze offres ont été réceptionnées dans les délais.

Les candidats étant conformes administrativement, il a été procédé à l'examen et à l'analyse de leurs offres selon les tableaux présentés en annexes.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Pour tous les lots :

Critères	Pondération
1-Prix : Mode de calcul : (offre/moyenne des offres) x coefficient	70.0 %
2--Délai d'exécution - Mode de calcul : (délai proposé / délai maximum) x coefficient	30.0 %

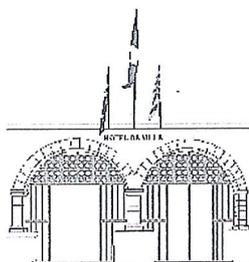
Pour le lot 3, l'entreprise Drop Menuiseries n'a pas remis la DPGF modifiée le 21 septembre 2022, en conséquence, son offre a été déclarée irrégulière, conformément à l'article 5 du Règlement de la Consultation.

Pour le lot 5, l'entreprise SIPRIE n'a pas remis la DPGF modifiée le 21 septembre 2022, en conséquence, son offre a été déclarée irrégulière, conformément à l'article 5 du Règlement de la Consultation.

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

De retenir après analyse et négociation, les offres économiquement les plus avantageuses et parfaitement conformes aux prescriptions techniques demandées, présentées par :



- **Lot n°1** : Société **JP FAUCHE**, 105 rue des Frères Voisins, 66000 PERPIGNAN, dont le siège social est situé, Route De Moissac - 82130 LAFRANCAISE, pour un montant de 29 940,07 € HT et un délai d'exécution des travaux de 23 jours ouvrés.
- **Lot n°2** : Société **CEGELEC PERPIGNAN**, 335 rue Louis Delaunay, 66000 PERPIGNAN, pour un montant de 17 300 € HT et un délai d'exécution des travaux de 10 jours ouvrés.
- **Lot n°3** : Société **ALU REFERENCE**, 4 Rue Denis Papin, 66280 SALEILLES, pour un montant de 32 039,88 € HT et un délai d'exécution des travaux de 8 jours ouvrés.
- **Lot n°4** : Société **VILLODRE**, 18 Avenue des Albères, BP 80007, 66331 CABESTANY CEDEX, pour un montant de 11 670 € HT et un délai d'exécution des travaux de 15 jours ouvrés.
- **Lot n°5** : Société **BOIX ET FABRE**, 11 Cami de l'Agude, 66110 AMELIE LES BAINS, pour un montant de 10 598 € HT et un délai d'exécution des travaux de 6 jours ouvrés.

ARTICLE 2 :

Conformément à l'article R. 2181-2 du Code de la commande publique, les candidats non retenus ont été informés du rejet de leurs offres via la plateforme AWS, en date du 21 novembre 2022.

Les attributaires ont été avisés par courriel via la plateforme AWS, en date du 21 novembre 2022 que leurs offres ont été retenues.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **16 DEC. 2022**

ID Télétransmission :

Accusé reçu le :

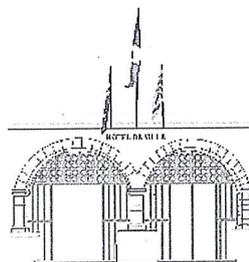
Affiché le :

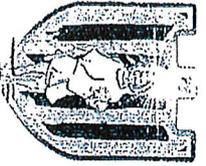
066-216601369-20221216-165629-AU-1-1

16 DEC. 2022

16 DEC. 2022

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint





REAMENAGEMENT DU CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRE JEAN JAURES

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

PERPIGNAN, LE 16 DEC. 2022

Direction DMPB
Service Division du Patrimoine Scolaire
N° de consultation MARCO: 22MDMPPA60
TYPE DE PROCEDURE PROCEDURE ADAPTEE AVEC NEGOCIATION
Marché de: Travaux

Date de publication: 08/09/2022
Date limite de réception des offres: 14/10/2022

Nombre de lots et intitulés des lots:

Lot N°1: Electricité
Lot N°2: Chauffage / VMC
Lot N°3: Menuiseries en aluminium
Lot N°4: Peinture
Lot N°5: Revêtement de sol souple

Nombre de plis reçus

Lot N°1: Electricité 2 plis
Lot N°2: Chauffage / VMC 2 plis
Lot N°3: Menuiseries en aluminium 5 plis
Lot N°4: Peinture 5 plis
Lot N°5: Revêtement de sol souple 2 plis

Date ouverture des plis: 20/10/2022

Candidatures non admises:

Pour le Maire,
Par subdélégation
l'Adjoint

FRANÇOIS BUCOUBAT



RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

REAMENAGEMENT DU CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRE JEAN JAURES

Opération		20 000,00 €	
Loi n°01	Electicité	Estimation € HT	
Critères de sélection	Prix	coefficient: 70%	calcul: (prix/moyenne des offres) X 0,7
	Délais	coefficient: 30%	calcul: (délai proposé/délai maximum) X 0,3

1) Prix

CANDIDATS	Montant des Offres € HT		Note pondérée
	At l'ouverture des plis (Acte d'engagement)	Après vérification	
FAUCHE	30 709,98	30 709,98	0,614
MARTINEZ MORANTE	38 319,86	38 319,86	0,786
Moyenne des Offres		34 514,92	

2) Délais

CANDIDATS	25 jours ouvrés			Note pondérée
	Délai maximum:	Délai proposé à l'ouverture	Délai après négociation ou renégociation du candidat	
FAUCHE	23	23	23	0,276
MARTINEZ MORANTE	22	22	22	0,264

Vérification des offres: Sans objet
 Offres suspectées d'être anormalement basses: Sans objet
 Offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées: Sans objet

Conclusion: RAS

Déroulement de la négociation: Dans le cadre de la négociation lancée par le service et conformément à l'article 8.3 du règlement de la consultation, les différents partenaires ont eu la possibilité de consentir à une meilleure offre. Seule le candidat FAUCHE a proposé une meilleur offre financière, à savoir 29 940,07 € HT.

Interrogation éventuelle des candidats sur les détails : Sans objet

Classement des offres

Entreprises	Notes obtenues par critère		Note finale	Classement final
	Prix	Classement		
FAUCHE	0,614	1	0,276	2
MARTINEZ MORANTE	0,786	2	0,264	1

Proposition : Nous proposons de retenir l'offre du candidat FAUCHE pour un montant de 29 940,07€ HT et un délai de 23 jours ouvrés.

Perpignan le 4/11/2022
 Signature élu délégué

Pour le Maire
 L'Adjointe Déléguée à l'Education

Marie-Thérèse COSTA FESENEBECK



RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

REAMENAGEMENT DU CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRE JEAN JAURES

Opération		REAMENAGEMENT DU CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRE JEAN JAURES	
Lot n°02	Chauffage/VMC	Estimation €/HT	15 000,00 €
Critères de sélection	Prix	coefficient	70%
	Délais	coefficient	30%
		calcul : (prix / moyenne des offres) x 0,7	
		calcul : (délai proposé / délai maximum) x 0,3	

1) Prix

CANDIDATS	Montant des Offres €/HT		Note pondérée
	A l'ouverture des plis (Acte d'engagement)	Après vérification	
IBANEZ	29 586,00	29 586,00	0,883
CEGELEC	17 500,00	17 300,00	0,517
Moyenne des Offres		23 543,00	

2) Délais

CANDIDATS	Délai maximum: 30 jours ouvrés				Note pondérée
	Délai proposé à l'ouverture	Délai après vérification	Délai après négociation ou interrogation du candidat	calcul : (délai proposé / délai maximum) x 0,3	
IBANEZ	25	25	25	0,250	
CEGELEC	10	10	10	0,100	